

# **CONDITIONS D'ADMISSION ET REGLEMENT**

## **INTERIEUR**

Une fiche de renseignements sera établie à l'arrivée pour chaque chat confié à la pension, il devra remplir les conditions ci-dessous :

- 1- Être vacciné depuis plus de 15 jours et moins d'un an contre « Typhus, coryza, leucose ou test négatif de Leucose de moins de 15 jours ». Le vaccin contre la rage est souhaité mais non obligatoire, sauf arrêté ministériel en cours.  
Le carnet de santé sera conservé pendant la durée du séjour.
- 2- Être en bonne santé, stérilisé ou castré (à l'exception des chatons de moins de six mois), pucé ou tatoué, vermifugé et traité contre les parasites depuis moins de 15 jours avant son arrivée. A défaut, il lui sera administré un vermifuge et une pipette antiparasitaire aux frais du propriétaire.  
La pension des Chats D'Oc se réserve le droit de refuser tout animal qui ne remplirait pas ces conditions au jour de son admission.
- 3- Pour des raisons de sécurité, le propriétaire s'engage à nous communiquer tout risque que peut présenter son animal (allergies, agressivité, maladies...). En cas de traitement médical, le propriétaire fournit l'ordonnance et les médicaments en nombre suffisant pour toute la durée du séjour.  
Les chats sous traitement lourd ne seront pas acceptés.
- 4- En cas de problème médical survenant pendant le séjour de votre chat, nous nous engageons à vous tenir informé et à prendre les dispositions nécessaires.  
Vous donnez votre accord, quelle que soit la situation, pour que votre animal soit examiné par un vétérinaire proche de la pension. Il est entendu que tous les frais de consultations, soins et déplacements seront à la charge du propriétaire, suivant le diagnostic du vétérinaire.
- 5- Le client accepte les risques liés à la vie en collectivité féline. Par conséquent, la pension des Chats D'Oc ne peut être tenue pour responsable de l'apparition de maladies apparues chez l'animal pendant son séjour ou à la suite de ce séjour.
- 6- Nous déclinons toute responsabilité en cas de décès de votre animal au cours du séjour sans lien direct avec notre responsabilité.  
En cas de litige, seul un chat identifié pourra en faire l'objet. Les propriétaires de chats reconnus comme de valeur ou de concours sont tenus d'être assurés personnellement.
- 7- Notre responsabilité ne prendra effet qu'une fois le chat présent dans les locaux de la pension. A partir du moment où vous sortez de la pension avec votre animal, celui-ci est sous votre responsabilité.
- 8- Par manque de place, nous ne pouvons garder les caisses de transport. Nous vous remercions pour votre compréhension.
- 9- Nous nous réservons le droit de déplacer votre chat dans une autre chambre que celle prévue originellement si la situation le justifie.
- 10- La facturation se fera au nombre de jours réels du séjour, comptabilisés du jour de l'arrivée au jour de départ, quelle que soit l'heure.
- 11- Les entrées et sorties se font sur rendez-vous aux heures d'ouverture soit de 10h à 12h et de 14h à 18h, fermeture le dimanche et les jours fériés toute l'année (25 décembre et 01 janvier inclus). Pendant les vacances scolaires la pension est ouverte de 10h à 12h et de 14h à 19h et le dimanche de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h. Exceptionnellement la pension est ouverte de 8h30 à 15h en continu le

24 et le 31 décembre. Cependant, exceptionnellement et selon nos disponibilités, il est possible de déposer ou récupérer votre chat à d'autres horaires (un supplément de 10€ vous sera facturé).  
Le pensionnaire ne pourra être repris que par la personne qui l'a déposé, sauf si convenu lors de son arrivée (une pièce d'identité sera exigée).

- 12- Toute pré-réservation ne sera validée qu'après réception des conditions générales approuvées, signées et datées, accompagnées du règlement des arrhes (30% du prix du séjour et qui sera encaissé) et cela dans un délai de 8 jours à compter de la pré-réservation. Le solde devra être réglé le jour de l'arrivée du chat. Les éventuels frais supplémentaires seront à régler en fin de séjour.  
Toute annulation doit être formulée au minimum 15 jours avant le début du séjour pour donner droit au remboursement des arrhes. En dehors de ce cas, les arrhes ne pourront être remboursées, quel qu'en soit le motif.
- 13- Le propriétaire s'engage à respecter les dates de séjour annoncées. En cas de prolongation de séjour, nous devons être avertis au moins 48 heures à l'avance. En cas de départ anticipé, le montant du séjour et autres frais initialement prévus sont dus en intégralité.
- 14- Si vous souhaitez des nouvelles de votre chat pendant son séjour, vous pouvez nous joindre soit par téléphone aux heures d'ouverture, soit par mail. Notre souhait est que vous partiez en toute tranquillité.
- 15- Nous nous engageons : à accueillir et héberger, dans les meilleures conditions de confort et de propreté les chats qui nous sont confiés ; à leur apporter les soins les plus attentifs et affectueux ; à leur fournir une eau propre et régulièrement renouvelée ; à leur procurer une alimentation haut de gamme adaptée à leur besoin (Science Plan Hill's).
- 16- Le service payé comprend le logement de l'animal, sa nourriture, sa litière et sa surveillance. Si votre chat doit suivre un régime alimentaire spécifique, vous êtes priés d'apporter son alimentation en quantité suffisante pour toute la durée du séjour.  
Le fait que le propriétaire fournisse lui-même l'alimentation de son chat n'entraînera aucune réduction de tarif.
- 17- Tout animal non repris 8 jours après la date de fin de séjour prévue au contrat, le propriétaire n'ayant pas donné de nouvelles, est considéré comme abandonné. La pension des Chats D'Oc prendra librement les dispositions qui s'imposent (placement en refuge, ...), conformément aux dispositions légales (art.453 et 521-1 du Code Pénal). Le propriétaire est redevable de la totalité des jours de garde de son animal.

Ces règles sont destinées à assurer la sécurité, la santé et la tranquillité de votre chat durant son séjour chez nous.

Le propriétaire du ou des chats qui nous sont confiés reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepte tous les termes.

Fait le ..... / ..... / .....

À .....

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »